

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties  
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

Questions administratives

Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

RAPPORTS FINANCIERS POUR 2007 ET 2008

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat et est soumis à la Conférence des Parties pour information. Il fait état de l'exécution du budget par le Secrétariat depuis la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP14, La Haye, 2007) et donne une vue d'ensemble des ressources et de leur utilisation en 2007 et 2008.
2. Les dépenses de 2007 et 2008 sont présentées par catégorie de services dans la forme approuvée par la Conférence des Parties à sa 13<sup>e</sup> session (Bangkok, 2004). L'annexe 1 du présent document montre les dépenses effectives de 2007, qui ont été de 5,08 millions d'USD, soit 97,65% du budget modifié de 5,29 millions d'USD approuvé à la CoP14. L'annexe 2 montre les dépenses effectives de 2008, qui ont été de 4,96 millions d'USD. Le total des dépenses s'est monté à 97,23% du budget modifié de 5,10 millions d'USD approuvé par le Comité permanent à sa 57<sup>e</sup> session (Genève, juillet 2008).
3. La valeur grandissante du franc suisse par rapport au dollar des Etats-Unis a affecté le budget durant cette période. Les dépenses plus élevées que les projections, en particulier pour les coûts en personnel, sont attribuables à la dépréciation du dollar des Etats-Unis; cependant, elles ont été contrebalancées par des économies faites dans des lignes budgétaires telles que les voyages, les communications, les fournitures de bureau, l'entretien de l'équipement de bureau et les frais de représentation. Des économies ont également été faites grâce à l'assistance financière substantielle apportée par le Gouvernement néerlandais pour la logistique de la CoP14.
4. L'état des contributions au fonds d'affectation spéciale CITES au 31 décembre 2008 fait l'objet de l'annexe 3. Les contributions versées en 2008 se sont montées à 4.869.165 d'USD, représentant des paiements de 4.511.596 d'USD pour l'année en cours, 269.318 USD pour des années antérieures et 88.251 USD pour des années futures. Le Secrétariat continue d'envoyer des rappels deux fois par an aux Parties ayant des arriérés, avec copie à leur mission permanente à Genève. Le 31 décembre 2008, 41 Parties avaient des arriérés de contributions pour 1992 à 2007.
5. Les contributions reçues en 2007 et 2008 sont indiquées respectivement dans les annexes 4 et 5. Les chiffres indiquent un taux de contributions reçues de 92,82% en 2007 et de 92,66% en 2008, ce témoigne d'un paiement cohérent des contributions par les Parties durant cette période. Les tableaux montrent aussi le total reçu à la fin de chaque mois et les contributions reçues pour les années en cours, antérieures et futures.
6. L'annexe 6 donne des informations sur les contributions au fonds d'affectation spéciale CITES n'ayant pas été acquittées. A la fin de 2008, le total des contributions impayées de 2008 et des années antérieures se montait à 476.908 USD, dont 189.066 USD dus pour 2008. Les arriérés de 2008 étaient moins élevés que les contributions impayées de 2007, dont le total se montait à 290.608 USD, ce qui indique que certaines Parties qui avaient des arriérés dans leurs contributions ont rempli leurs engagements et procédé au paiement. Le non-paiement des contributions fait l'objet d'un document distinct, le document CoP15 Doc. 7.6, soumis pour examen à la présente session.

7. L'annexe 7 présente l'état des recettes et des dépenses et les mouvements dans la réserve et les ressources du fonds d'affectation spéciale CITES en 2007 et 2008. Le solde du fonds d'affectation spéciale CITES au 31 décembre 2008 était de 2.010.439 d'USD, dont 700.000 USD représentent le minimum de réserve opérationnelle en liquide du fonds d'affectation spéciale CITES. Ce solde n'inclut pas les contributions impayées de 2008 et des années antérieures dont il est question ci-dessus au point 6.
8. Les comptes certifiés du fonds d'affectation spéciale de la Convention et du financement externe à l'appui des activités de la CITES pour 2006 et 2007, ainsi que ceux pour 2008, sont joints en tant qu'annexes 8a, 8b, 9a et 9b. Les comptes pour 2006 et 2007 ont été certifiés corrects et conformes aux politiques comptables et aux règles et réglementations financières des Nations Unies. Les comptes certifiés du fonds d'affectation spéciale CITES et des contributions volontaires ont été inclus en tant que partie intégrante dans les comptes certifiés du PNUE pour 2006 et 2007, période qui s'est achevée le 31 décembre 2007. Les comptes certifiés pour 2008 feront partie des comptes certifiés du PNUE pour 2008 et 2009.
9. La Conférence des Parties est invitée à prendre note du présent rapport.